

DEPARTEMENT DU RHONE

-----  
MAIRIE

DE

SAINT-CLEMENT-DE-VERS

72 route du vieux bourg

69790 saint-Clément de vers

-----  
Téléphone: 04 74 04 51 82

[mairie@saintclementdevers.fr](mailto:mairie@saintclementdevers.fr)

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, convoqué le 11 juillet 2025 s'est réuni, sous la présidence de Madame le Maire le :

**Le Vendredi 18 juillet 2025 à 20h00.**

**Présents :** Mmes CHAUSSERAY, CREUZERAND, JOLIVET, PIGUET, TERNISIEN, TOURNIER,  
Mrs, DESCROUX, GROBOST, SAVIGNAT, LARY.

**Absent excusé :** Mr BALLOT

**Secrétaire :** Mme JOLIVET Nathalie.

• **L'ordre du jour est le suivant :**

- 20h00 Visite du St clément rdv directement sur place.
- Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2025.
- Tarif location du gîte de Groupe.
- Mise à disposition des gîtes de groupe- règlement et organisation.
- Convention avec l'Eurl pour la consommation d'eau.
- Attribution subvention promotion village.
- Règlement intérieur cantine et garderie rentrée 2025-2026.
- Point sur le st clément : Aménagement extérieur du gîte.
- Questions diverses.

Une visite au St clément est effectuée avec l'équipe municipale.

• **Approbation du procès-verbal du 20 juin 2025.**

Le conseil approuve le procès-verbal.

• **Présentation d'une entreprise extérieure pour le ménage au gîte.**

Mme le maire présente le CV d'une personne en auto entreprise, qui s'est présentée pour effectuer le ménage du gîte de groupe.

Elle présente ses devis. Le conseil envisage d'investir dans les appareils et produits ménagers.

Les draps seront lavés à la blanchisserie du Brionnais sur La clayette.

- **Tarif location du gîte de Groupe.**

Mme le maire explique aux membres du conseil que le gîte de groupe sera ouvert à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Les tarifs des locations du gîte de groupe doivent être déterminés, dans un premier temps il est décidé de pratiquer le même tarif quel que soit la période de l'année.

Deux parties peuvent être mises à la location :

- La salle commune + 3 chambres (7 personnes) 1<sup>ère</sup> partie
- La salle commune + 5 chambres (15 personnes) Totalité du gîte

La deuxième partie ne sera pas mise en location indépendamment.

Les arrivées sont fixées à 16h le vendredi et le départ le dimanche à 16h00 pour une location au week-end. Les arrivées sont fixées à 16h le samedi et le départ le samedi suivant à 10h00 pour une location à la semaine.

Les draps seront fournis et posés sur les lits à l'arrivée.

Le ménage sera effectué par un prestataire extérieur dont les honoraires seront inclus dans les prix suivants.

	<u>Personnes extérieures à la commune</u>		<u>Habitants de la commune</u>	
	<u>1<sup>er</sup> partie</u> <u>(7 personnes)</u>	<u>Totalité</u> <u>(15 personnes)</u>	<u>1<sup>er</sup> partie</u> <u>(7 personnes)</u>	<u>Totalité</u> <u>(15 personnes)</u>
<b>Week-end</b> <b>(2 nuitées)</b>	570 €	1 000€	520 €	900 €
<b>Week-end</b> <b>(2 nuitées) si</b> <b>location de la salle</b> <b>des fêtes 48h (tarif</b> <b>salle non inclus)</b>	470 €	900 €	420 €	800 €
<b>Location 1 nuitée</b>  <b>Uniquement Si</b> <b>location salle des</b> <b>fêtes 48h</b> <b>(tarif salle non</b> <b>inclus)</b>		700 €		600 €

<b>Location 1</b>		<b>1 700 €</b>		<b>1 600 €</b>
<b>semaine (15pers)</b>				
<b>7 jours/ 6 nuits</b>				

Le tarif de la Nuit supplémentaire est fixé à 150 €.

La caution est fixée à 1 500 €, elle sera versée uniquement par chèque un mois avant la réservation, non encaissée et restituée 8 jours après la location.

Un acompte de 30 % et la caution seront demandés un mois avant la réservation et le solde sera versé une semaine avant la prise des clefs.

Une boîte à clef sera installée en cas d'absence d'un responsable, le code sera envoyé au locataire par mail ou sms à l'encaissement du solde.

A la prise des clefs, les locataires doivent signaler à la mairie toutes remarques concernant le mobilier, matériels ou les locaux.

Un contrat de location sera établi avec les conditions de mise à disposition.

Une attestation d'assurance responsabilité civile sera demandée à la location.

La Taxe de séjour sera perçue en complément par chèque pour un montant de 0.70 € par personne majeure et par nuit et sera versée avec le solde par chèque séparé.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, accepte les tarifs proposés ci-dessus, autorise le régisseur suppléant à percevoir ces montants qu'il reversera au comptable de la collectivité.

Il est évoqué la mise en place d'un kit d'accueil qui serait essentiellement composé de produit de dépannage (pastille lave-vaisselle, éponge, pastille lave-linge, sac poubelle...)

- **Point travaux gîte et restaurant :**

Les enseignes du gîte et du restaurant sont commandées.

Le mobilier du gîte arrive le 28 juillet.

Les chaises et tables arrivent au 21 juillet.

La location du bâtiment modulaire se termine en juillet et ce dernier sera enlevé début août.

Concernant le gîte une fiche descriptive sera à créer.

Il est proposé de mettre en place des photos avec descriptif dans les placards pour aider le locataire à respecter le rangement, ainsi l'état des lieux sera facilité.

Mr Grobost Daniel a débroussaillé l'extérieur, devant la terrasse du gîte de groupe pour nettoyer l'herbe qui commençait à envahir.

- **Attribution subvention promotion village.**

Un de nos administrés (Jean-Claude Passot) est arrivé 3<sup>èm</sup> au niveau national au championnat de France Masters . Le conseil municipal le félicite pour ses résultats et lui attribue une subvention de 50 € pour rembourser ses frais de déplacements.

- **Point travaux voirie :**

Une tournée a été effectuée cet après-midi. Tous les travaux ont été réalisés. Il reste la mise en place d'enduit à certains endroits.

Concernant la Fabrique la pose de barrière sera prochainement réalisée.

- **Salle des fêtes**

Mme le maire explique qu'un administré se propose d'effectuer le sablage de la salle des fêtes. Ces travaux seront réalisés sur début septembre. Le conseil municipal décide ensuite de poser de la lasure pour protéger le bois. Une corvée avec des bénévoles se fera.

**La prochaine réunion est fixée au vendredi 29 Août 2025 à 20h30.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.**

